

Commune de
Corminboeuf

A la population de la
commune de Corminboeuf

N./réf. AEN/IB/cr

Corminboeuf, le 13 février 2023

Le point de rencontre d'urgence (PRU) de la commune de Corminboeuf – votre point de contact en cas d'événement se situe à l'ancien local des pompiers à la route du Centre 25a

Madame, Monsieur,

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi sert un « PRU » ?

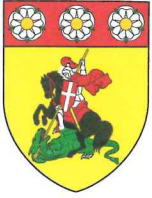
En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite. Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux.

Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?

Le PRU de la commune de Corminboeuf se trouve à l'ancien local des pompiers à la route du Centre 25a.

En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.



Commune de

Corminboeuf

Les autres PRU du canton seront (prochainement) publiés sur le site internet www.pointrencontreurgence.ch et dans le Géoportail du canton.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise décide de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur l'adresse : <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>.

L'administration communale est à votre disposition au 026 475 26 46.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Noger, coordinateur de la protection de la population, Tel. 026 305 30 25.

Le Conseil communal